

Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO "L'eau, ressource naturelle"

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La Ville de Genay organise un concours photo dans le cadre de la Fête de la Nature. Ce concours gratuit est ouvert du **18 avril au 18 mai**. La remise de prix se déroulera pendant l'évènement le samedi 23 mai.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est réservé aux **habitants de Genay**.

- Une seule participation par personne est autorisée
- Amateur comme expert
- La participation est gratuite
- La photo doit être soumise via un formulaire en ligne (lien communiqué sur le site internet de la Ville)
- Les photos doivent être nommées : NOM_Prénom_Titre.jpg ou NOM_Prénom_Titre.png

ARTICLE 3 – THEME DU CONCOURS

Le thème du concours est : **"L'eau, ressource naturelle"**. Les participants sont invités à mettre en valeur la beauté, la puissance et l'importance de l'eau à travers un regard artistique et créatif.

ARTICLE 4 – FORMAT DES PHOTOS

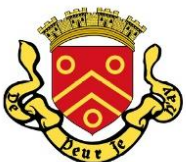
- Les photos doivent être en format numérique (JPEG, PNG)
- Aucun montage ni retouche excessive n'est autorisé
- Les participants garantissent être les auteurs de la photo envoyée

ARTICLE 5 – DROITS D'IMAGE ET UTILISATION

En participant, les candidats acceptent que leur photo puisse être utilisée par la mairie de Genay pour une **exposition et une publication sur les supports municipaux (site internet, magazine municipal, réseaux sociaux)**.

ARTICLE 6 – SELECTION ET VOTE

- Le jury est composé des **habitants** de Genay, qui voteront pour leur photo préférée **lors de l'évènement** via une urne avec un **système de coup de cœur**.
- Les critères d'évaluation sont : **respect du thème et originalité**.



Ville de Genay

Mairie de Genay

BP 71

69 726 Genay cedex

contact@villedegenay.com

04 72 08 78 88

Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi

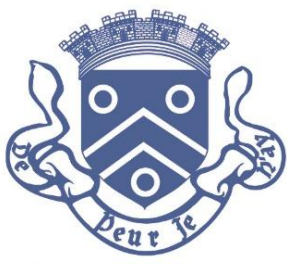
8h30-12h et 13h30-17h

Mardi 8h30-12h et 13h30-19h

Mercredi 8h30-12h

Samedi 9h-11h30

villedegenay.com



Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

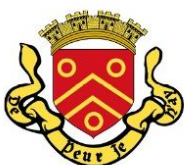
- Les 3 photos ayant le plus de votes recevront un prix
- La remise des prix aura lieu **en fin de journée lors de la Fête de la Nature**
- Des **récompenses** seront attribuées aux gagnants (lots, exposition des photos des lauréats...)

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute photo non conforme au règlement ou contraire aux valeurs du concours.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



Ville de Genay

Mairie de Genay

BP 71

69 726 Genay cedex

contact@villedegenay.com

04 72 08 78 88

Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi

8h30-12h et 13h30-17h

Mardi 8h30-12h et 13h30-19h

Mercredi 8h30-12h

Samedi 9h-11h30

villedegenay.com